

PLAN D'ACTION 2008-2009 (HORIZON 2011)

DU FONDS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

(F E É)

---

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>MISE EN CONTEXTE.....</b>	<b>7</b>
<b>MISE EN CONTEXTE.....</b>	<b>7</b>
Impacts de la Stratégie énergétique du Québec sur le FEÉ .....	7
Objectifs poursuivis par le Plan d'action 2008-2009.....	8
Priorités d'action du FEÉ .....	8
<b>SUIVI DES DÉCISIONS DE LA RÉGIE (D-2007-116) .....</b>	<b>9</b>
<b>LE CALCUL DES ÉCONOMIES UNITAIRES ET L'ÉTABLISSEMENT DES CAS TYPES.....</b>	<b>17</b>
<b>CLIENTÈLE À FAIBLE REVENU ET SOCIOCOMMUNAUTAIRE .....</b>	<b>17</b>
Les programmes .....	19
<i>PFS 110 - Aide financière à la construction de logements sociaux efficaces .....</i>	<i>19</i>
<i>PFS 120 - Aide financière à la rénovation éconergétique de logements sociaux et de bâtiments à                 vocation sociocommunautaire .....</i>	<i>19</i>
<i>PFS 130 - Installation de panneaux réflecteurs dans les logements sociaux et dans les bâtiments                 à vocation sociocommunautaire .....</i>	<i>21</i>
<i>PFS 140 - Aide financière Éconologis (anciennement Programme de visites en efficacité                 énergétique auprès des ménages à revenu modeste).....</i>	<i>22</i>
<i>PFS 150 – Aide financière à l'achat et à l'installation d'autres technologies .....</i>	<i>22</i>
<b>CLIENTÈLE RÉSIDENTIELLE .....</b>	<b>24</b>
Les programmes .....	24
<i>PR 310 - Aide financière à l'achat d'une maison neuve Novoclimat.....</i>	<i>24</i>
<i>PR 320 - Aide financière pour le programme Rénoclimat (UDT) – Visites D et E (anciennement                 service d'évaluation énergétique ÉnerGuide pour les maisons).....</i>	<i>24</i>
<i>PR 325 - Aide financière Rénoclimat post travaux (1 \$/m<sup>3</sup>) .....</i>	<i>24</i>
<i>PR 330 - Rabais à l'achat de fenêtres certifiées ENERGY STAR® (UDT).....</i>	<i>24</i>
<i>PR 360 - Aide financière à l'achat de panneaux réflecteurs de chaleur.....</i>	<i>25</i>
<b>MARCHÉ COMMERCIAL, INSTITUTIONNEL ET INDUSTRIEL.....</b>	<b>27</b>
<i>PC 410 - Aide financière à la construction de nouveaux bâtiments efficaces .....</i>	<i>27</i>
<i>PC 420 - Aide financière à la rénovation éconergétique de l'enveloppe des bâtiments.....</i>	<i>28</i>
<i>PC 430 - Aide financière à l'achat et à l'installation de panneaux réflecteurs de chaleur.....</i>	<i>29</i>

PC 440 - Aide financière à l'achat d'un système de préchauffage solaire de l'air ou de l'eau ..... 30  
PC 460 - Aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux grises..... 30

**NOUVELLES TECHNOLOGIES ET PROJETS DE DÉMONSTRATION.....31**  
Veille technologique..... 31  
Projet de démonstration..... 32

**GESTION ET COMMERCIALISATION.....32**  
Gestion du FEÉ..... 33  
Commercialisation ..... 33

**PLAN D'ÉVALUATION .....34**

**ANNEXE A : TABLEAUX ET FIGURES**

- TABLEAU 1: PRÉVISIONS 2008-2009 (HORIZON 2011)
- TABLEAU 2: ALLOCATION DU BUDGET DU FEÉ 2008-2009
- FIGURE 1: COÛTS DES MESURES EN \$/m<sup>3</sup> ÉCONOMISÉS SUR LA DURÉE DE VIE
- TABLEAU 3: RÉDUCTION DES EXTERNALITÉS ENVIRONNEMENTALES EN KG
- TABLEAU 4: RÉDUCTION DES EXTERNALITÉS ENVIRONNEMENTALES EN \$
- TABLEAU 5: CALENDRIER ET BUDGET D'ÉVALUATION
- TABLEAU 6 : TESTS DE RENTABILITÉ 2008-2009
- TABLEAU 7: SIMULATION DES TAUX D'OPPORTUNISME
- TABLEAU 8 : TABLEAU DE BORD DES PROGRAMMES

**ANNEXE B : TABLEAUX ET FIGURES RÉVISÉS**

- MISE EN CONTEXTE**
- TABLEAU 1: PRÉVISIONS 2008-2009 (HORIZON 2011)
  - TABLEAU 2: ALLOCATION DU BUDGET DU FEÉ 2008-2009
  - FIGURE 1: COÛTS DES MESURES EN \$/m<sup>3</sup> ÉCONOMISÉS SUR LA DURÉE DE VIE
  - TABLEAU 3: RÉDUCTION DES EXTERNALITÉS ENVIRONNEMENTALES EN KG
  - TABLEAU 4: RÉDUCTION DES EXTERNALITÉS ENVIRONNEMENTALES EN \$
  - TABLEAU 5: CALENDRIER ET BUDGET D'ÉVALUATION
  - TABLEAU 6 : TESTS DE RENTABILITÉ 2008-2009
  - TABLEAU 7: SIMULATION DES TAUX D'OPPORTUNISME
  - TABLEAU 8 : TABLEAU DE BORD DES PROGRAMMES

1 **SOMMAIRE**

2

3 Le Plan d'action 2008-2009 (horizon 2011) du FEÉ propose des investissements d'un montant  
4 total de 4 891 718 \$ afin de mettre en œuvre 10 programmes devant générer des économies  
5 annuelles de l'ordre de 4 203 372 m<sup>3</sup> de gaz naturel au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> octobre  
6 2008 au 30 septembre 2009.

7 À l'horizon 2011, le FEÉ propose des investissements de 15 879 911 \$ pour des économies  
8 totales de 13 999 996 m<sup>3</sup> de gaz naturel.

9 Dans le marché résidentiel, le FEÉ propose deux programmes avec des économies prévues de  
10 186 000 m<sup>3</sup>. Trois programmes desserviront la clientèle à faible revenu et sociocommunautaire  
11 avec des économies attendues de 150 284 m<sup>3</sup>. Finalement, le FEÉ prévoit que les cinq  
12 programmes offerts à la clientèle CII (commercial, institutionnel et industriel) de Gaz Métro  
13 permettront d'économiser 3 851 008 m<sup>3</sup> au cours de la période 2008-2011. Le Tableau 1, à  
14 l'Annexe A, présente ces prévisions.

15 En 2008-2009, le FEÉ prévoit des dépenses de 400 000 \$ au chapitre des Nouvelles  
16 technologies et projets de démonstration, ainsi qu'une somme de 760 000 \$ pour la gestion et  
17 la commercialisation des programmes du FEÉ.

18 Pour l'ensemble des programmes, le ratio \$/m<sup>3</sup> de gaz naturel économisé est de 0,82. Les  
19 programmes destinés à la clientèle résidentielle affichent un ratio \$/m<sup>3</sup> de 1,20 tandis que le  
20 ratio des programmes sociocommunautaires est de 1,60 pour l'année 2008-2009. Pour le  
21 secteur CII, ce ratio est de 0,78 pour la même période.

22 Le Tableau 2 présente l'allocation du budget 2008-2009 du FEÉ entre les différents tarifs.

23 La Figure 1 présentée en annexe permet de visualiser le coût des mesures en \$/m<sup>3</sup> économisés  
24 sur leur durée de vie, tandis que les Tableaux 3 et 4 présentent la réduction des externalités  
25 environnementales en kg et en \$ pour l'année 2008-2009.

1    **INTRODUCTION**

2  
3    Le 5 octobre 2000, la Régie de l'énergie (« la Régie ») rendait une décision<sup>1</sup> autorisant la  
4    création du Fonds en efficacité énergétique (FEÉ) ayant pour mandat de réaliser des  
5    programmes et des activités en efficacité énergétique auprès des clients de Gaz Métro.  
6    Le 3 mars 2004, de même que le 26 avril 2007, la Régie rendait d'autres décisions<sup>2</sup> renouvelant  
7    le mandat du FEÉ.

8    La mission du FEÉ consiste à réaliser, par lui-même ou par le biais de la sous-traitance, des  
9    projets en efficacité énergétique qui :

- 10       •    *« se font en sus de ce qui sera réalisé dans le cadre du PGEÉ;*  
11       •    *se font chez des consommateurs utilisant le gaz naturel ou en voie de l'utiliser;*  
12       •    *sont faits en partie dans le marché résidentiel et en partie dans les marchés*  
13       *commercial, institutionnel et petit industriel, selon des proportions qui s'approchent*  
14       *sensiblement du prorata des contributions respectives de ces deux marchés<sup>3</sup>;*  
15       •    *s'effectuent autant que possible en partenariat, de façon à maximiser les retombées*  
16       *des sommes investies dans le FEÉ. »*

17    Les interventions du FEÉ en matière d'efficacité énergétique se font de façon complémentaire  
18    au champ d'action du Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) de Gaz Métro. En effet,  
19    alors que ce dernier concentre ses efforts sur les équipements à haut rendement énergétique  
20    fonctionnant à gaz naturel, les programmes du FEÉ portent essentiellement sur les travaux  
21    touchant l'enveloppe des bâtiments et les technologies moins connues telles que les panneaux  
22    réflecteurs de chaleur, les systèmes de préchauffage de l'air frais et les systèmes de  
23    récupération de la chaleur des eaux grises.

24    Sans pour autant exclure quelque projet que ce soit, le FEÉ donne priorité aux interventions  
25    qui :

---

<sup>1</sup> D-2000-183, R-3425-99

<sup>2</sup> D-2004-51, D-2007-47

<sup>3</sup> La clientèle Ventes Grandes Entreprises (VGE) ne fait pas partie de la clientèle visée par le FEÉ.

- 1 • sont effectuées chez les clients résidentiels à faible revenu ou dans des projets à
- 2 vocation communautaire ou sociale (pour la part affectée au secteur résidentiel); ou
- 3 • présentent un aspect novateur (l'idée est de permettre notamment l'expérimentation de
- 4 programmes qui ne se feraient pas autrement)<sup>4</sup>;
- 5 • visent l'enveloppe du bâtiment.

6 Les avoirs du FEÉ sont administrés par Gaz Métro. Un comité de gestion<sup>5</sup> a entre autres pour  
7 mandat de développer un plan d'action annuel. Ce comité de gestion est composé d'un  
8 candidat extérieur et de représentants nommés par les organisations suivantes :

- 9 • Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ);
- 10 • Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);
- 11 • Option consommateurs (OC);
- 12 • Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec
- 13 (RNCREQ);
- 14 • Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ);
- 15 • Gaz Métro (Gaz Métro);
- 16 • Stratégie Énergétique - Association québécoise de lutte contre la pollution
- 17 atmosphérique (SÉ- AQLPA);
- 18 • Union des consommateurs (UC);
- 19 • Union des municipalités du Québec (UMQ).

20 Le présent document présente les objectifs pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au  
21 30 septembre 2009, de même que les prévisions pour les périodes 2009-2010 et 2010-2011.

22

---

<sup>4</sup> Le terme novateur inclut non seulement l'aspect novateur sur le plan technologique, mais également la mise en place de nouveaux outils de gestion ou de financement qui réduisent les barrières monétaires pour l'investisseur, la mise en place de nouveaux concepts de commercialisation, etc.

<sup>5</sup> Rapport final des participants à la phase 3 du PEN, R-3425-99, 21 août 2000 et D-2000-225.

1 **MISE EN CONTEXTE**

2  
3 **Impacts de la Stratégie énergétique du Québec sur le FEÉ**

4 Le 13 décembre 2006, l'Assemblée Nationale du Québec adoptait la *Loi concernant la mise en*  
5 *œuvre de la Stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives* ou  
6 *Loi 46 («la Loi »)*. Cette Loi modifie considérablement le contexte inhérent à l'efficacité  
7 énergétique au Québec. La mission de l'Agence de l'efficacité énergétique (« l'AEÉ ») se  
8 décline dorénavant selon le libellé suivant (article 16) :

9 *L'Agence a pour mission, dans une perspective de développement durable, de*  
10 *promouvoir l'efficacité énergétique et le développement de nouvelles technologies*  
11 *énergétiques pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activités, au*  
12 *bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.*

13 *L'Agence a également pour fonction d'élaborer le plan d'ensemble en efficacité*  
14 *énergétique et nouvelles technologies (PEEÉNT) ainsi que d'en assurer la mise en*  
15 *œuvre et le suivi.*

16 Depuis l'automne 2006, l'AEÉ, les distributeurs d'énergie et le FEÉ ont multiplié les rencontres  
17 de travail afin de développer, entre autres, une compréhension commune de la nouvelle réalité  
18 législative et du partage des rôles et des responsabilités en découlant, de valider la possibilité  
19 d'harmoniser les aides financières dans certains programmes existants et d'assurer une période  
20 de transition la plus harmonieuse possible.

21 Compte tenu de ses nouvelles responsabilités, l'AEÉ prend progressivement en charge la  
22 totalité des activités de gestion et de déploiement de ses propres programmes. En contrepartie,  
23 le FEÉ doit, de son côté, s'adapter à cette nouvelle réalité tout en tenant compte de la décision  
24 de son comité de gestion de ne pas contribuer au paiement de la quote-part de Gaz Métro, et  
25 ce, tel qu'expliqué à la pièce Gaz Métro-10, Document 10. Le FEÉ s'est donc départi de ses  
26 activités de promotion, de formation, de validation des participants et d'émission des chèques  
27 d'aide financière pour les programmes Éconologis, Rénoclimat et Novoclimat. C'est ce qui

1 explique pourquoi ces programmes ne font plus partie de la liste des programmes offerts par le  
2 FEÉ dans le marché résidentiel pour l'année 2008-2009.

### 3 **Objectifs poursuivis par le Plan d'action 2008-2009**

4 Outre le fait que le FEÉ n'assure plus la livraison des programmes Éconologis, Rénoclimat et  
5 Novoclimat, l'année 2008-2009 s'inscrit sous le signe de la continuité pour la majorité des  
6 autres programmes du FEÉ. Peu de modifications sont proposées, d'une part, afin de respecter  
7 les processus d'évaluation en cours pour certains d'entre eux et, d'autre part, afin d'assurer une  
8 plus grande cohérence des données des programmes en voie d'évaluation.

9 Les principales modifications proposées dans le présent Plan d'action concernent les  
10 programmes de Nouvelle construction (PF 110) et de Rénovations éconergétiques (PFS 120)  
11 du secteur sociocommunautaire. Ces modifications visent essentiellement à uniformiser  
12 davantage les paramètres d'attribution des aides financières et à mieux encadrer les montants  
13 totaux pouvant être versés. Le FEÉ propose aussi d'augmenter l'aide financière versée à l'achat  
14 d'un récupérateur de la chaleur des eaux grises, tant dans le secteur sociocommunautaire que  
15 dans le marché CII.

16 Dans un autre ordre d'idées, il est important de souligner que le budget 2008-2009 du FEÉ  
17 consacre toujours une place importante au secteur des Nouvelles technologies et projets de  
18 démonstration. En effet, au-delà de son activité de veille et d'appel de projets, le FEÉ va  
19 poursuivre ses études de marché et de mesurage des technologies les plus prometteuses afin  
20 d'être en mesure de développer de nouveaux programmes pour les clients de Gaz Métro.

21 Le FEÉ a aussi augmenté son budget d'évaluation des programmes et il a ajouté un budget  
22 consacré à des activités de sensibilisation permettant de rejoindre certains créneaux de marché  
23 et de susciter une participation plus importante aux programmes du FEÉ dans ces milieux bien  
24 ciblés.

### 25 **Priorités d'action du FEÉ**

26 En 2008-2009, les priorités d'action du FEÉ sont les suivantes :

- 1           > Poursuite de l'arrimage avec l'AEÉ et gestion des impacts sur le fonctionnement du
- 2           FEÉ;
- 3           > Consolidation des pratiques dans le traitement des dossiers et de la cueillette des
- 4           données;
- 5           > Intensification des activités visant le développement de nouveaux programmes;
- 6           > Poursuite des activités d'évaluation des programmes;
- 7           > Intensification des actions dans le marché de la rénovation, secteurs
- 8           sociocommunautaire, CII et résidentiel.

9    Cette dernière priorité est en lien avec les recommandations du Document n°1 : *Scénarios*  
10 *énergétiques liés au bâtiment écologique d'ici 2030*<sup>6</sup> des experts de la Commission de  
11 coopération internationale créée dans le cadre de l'entente sur l'ALÉNA, et rendu public en avril  
12 2008 qui stipule que :

13           « Si l'on songe à l'avenir, il incombe aux responsables de l'élaboration des politiques d'étudier  
14 également avec soin où et quand ces améliorations du rendement pourront être réalisées.  
15 D'abord et avant tout, il importe de tirer parti sans délai des énormes gains de rendement que  
16 peuvent permettre les constructions nouvelles au cours de la période étudiée. D'autre part,  
17 toutefois, il ne faudra pas non plus négliger le fait qu'au total, c'est le parc immobilier existant qui  
18 recèle la majeure partie des possibilités de gains d'efficacité énergétique. »

## 19 **SUIVI DES DÉCISIONS DE LA RÉGIE (D-2007-116)**

- 20           • ***La Régie demande au FEÉ de faire rapport, lors du dossier tarifaire 2009, sur les***  
21           ***résultats des évaluations et sur les taux d'opportunisme.***

22    L'évaluation du programme de panneaux réflecteurs du FEÉ suit actuellement son cours, et ce,  
23 tant dans les marchés résidentiel, sociocommunautaire et CII. Le FEÉ espère recevoir le  
24 rapport final de cette évaluation au mois d'août 2008, alors qu'il était prévu que cette évaluation  
25 serait terminée en avril 2008. Plusieurs raisons expliquent ce retard, notamment les difficultés

1 rencontrées avec la qualité et le format de certaines des bases de données utilisées et des  
2 délais dans l'octroi des contrats pour les différents tests de mesurage.

3 Il est à noter que l'AEÉ est partenaire du FEÉ dans l'évaluation de ce programme. Les résultats  
4 obtenus pourront ultimement être utilisés par l'AEÉ pour déterminer la pertinence et le cas  
5 échéant, les modalités d'un programme de panneaux réflecteurs de chaleur couvrant plus  
6 « d'une forme d'énergie ».

7 Le mandat pour l'évaluation du programme d'aide financière à l'achat de fenêtres à haut  
8 rendement énergétique sera octroyé au cours du mois de mai 2008.

9 En ce qui concerne les programmes Éconologis, Rénoclimat et Novoclimat, ces derniers sont  
10 évalués sous l'égide d'Hydro-Québec Distribution, en partenariat avec l'AEÉ, les distributeurs  
11 d'énergie (Hydro-Québec Distribution, Gaz Métro et Gazifère) et le FEÉ. Aucun rapport final n'a  
12 encore été déposé pour ces programmes.

13 Le FEÉ propose, au Tableau 5 en annexe, le calendrier actualisé des différentes évaluations  
14 prévues et en cours de réalisation.

15 La Régie demande aussi au FEÉ de faire rapport sur les taux d'opportunisme dans l'actuel  
16 dossier réglementaire. Rappelons que le FEÉ n'avait comptabilisé aucun taux d'opportunisme  
17 dans les résultats de ses tests de rentabilité du dossier tarifaire précédent. Cette décision  
18 s'expliquait, entre autres, par le fait que le FEÉ n'avait encore en sa possession aucun résultat  
19 d'évaluation et que les projections utilisées étaient en lien avec celles qui avaient été fournies  
20 officiellement à l'AEÉ.

21 Le FEÉ ne disposait pas, au moment d'écrire la preuve, des résultats de l'évaluation de ses  
22 deux programmes ni de ceux de l'AEÉ. Il a donc été décidé, avec l'accord du comité de gestion  
23 du FEÉ, de maintenir un taux d'opportunisme à zéro en attendant de recevoir les résultats des  
24 évaluations en cours. Les résultats des différents tests sont présentés au Tableau 6.

---

<sup>6</sup> De Buen, Odon, Selkowitz, Stephen et Adelaar, Martin (2008), Bâtiment écologique en Amérique du Nord, Document de référence no 1 : Scénarios énergétiques liés au bâtiment écologique d'ici 2030, pour la Commission de coopération internationale, p. 69.

1 Toutefois, afin de donner un aperçu de l'impact potentiel que pourra avoir l'intégration de taux  
2 d'opportunité sur la rentabilité globale des programmes du FEÉ, les tests de rentabilité ont  
3 aussi été effectués avec des taux d'opportunité de 10 % et de 30 % imputés à chacun des  
4 programmes. Le Tableau 7 présente ces résultats.

- 5 • *La Régie demande au FEÉ de s'assurer que les modalités et le niveau de subvention de*  
6 *chacun de ses programmes sont toujours appropriés. Cette revue devra prioriser les*  
7 *programmes Novoclimat unifamilial (PR310), Aide financière pour le programme*  
8 *Rénoclimat (PR320), Construction CII (PC410) et Rénovation CII (PC420) et devra*  
9 *être faite en tenant compte de la rentabilité du programme pour le participant, du*  
10 *TCTR du programme et d'un taux d'opportunité réaliste. Les critères applicables à*  
11 *la clientèle à faible revenu peuvent cependant différer.*

12 Le FEÉ questionne chaque année les modalités et le niveau de ses aides financières, et ce,  
13 pour l'ensemble de ses programmes. Ainsi, lors de la cause tarifaire 2008, le FEÉ a proposé  
14 certaines modifications qui ont été acceptées par la Régie. Les programmes modifiés à la suite  
15 de cette analyse étaient Nouvelle construction (PF 110), Rénovations éconergétiques (PFS  
16 120), de même que Nouvelle construction, marché CII (PC 410) pour lesquels l'aide financière a  
17 été bonifiée.

18 Les raisons évoquées pour justifier ces modifications étaient de simplifier les modalités de  
19 participation, de fournir aux participants une meilleure estimation de l'aide financière pouvant  
20 leur être versée et d'ajuster les aides financières du FEÉ pour tenir compte du retrait des  
21 subventions du gouvernement fédéral dans le cadre de son programme d'aide à la nouvelle  
22 construction de bâtiments efficaces.

23 En ce qui a trait aux programmes Novoclimat unifamilial (PR 310) et Rénoclimat (PR 320), ces  
24 deux programmes de l'AEÉ sont actuellement en cours d'évaluation.

25 Pour ces mêmes programmes, des travaux menés par l'AEÉ en collaboration avec les  
26 distributeurs d'énergie et le FEÉ sont aussi actuellement en cours. Ces travaux permettront  
27 d'évaluer les possibilités d'harmonisation tant en ce qui concerne les aides financières que les  
28 modalités en vertu desquelles ces dernières sont versées. C'est également dans le cadre de  
29 ces travaux que les éléments soulevés par la Régie devraient vraisemblablement être évalués.

1 Le programme PC 420 vise à défrayer une partie importante du surcoût à la rénovation  
2 éconergétique et les résultats de nos analyses démontrent que le programme atteint cet  
3 objectif. Les modalités de fonctionnement ont été grandement facilitées pour le participant avec  
4 l'adoption du Guide du participant en 2005-2006, qui fera l'objet d'une révision sous peu.

5 En ce qui concerne les programmes de Panneaux réflecteurs de chaleur et d'Aide financière à  
6 l'achat de fenêtres certifiées ENERGY STAR®, ces derniers étant actuellement l'objet d'une  
7 évaluation en bonne et due forme, le FEÉ préfère attendre les résultats de cette évaluation  
8 avant de procéder à des changements dans ces programmes.

9 Le FEÉ avait aussi prévu débiter l'évaluation du programme de Nouvelle construction dans le  
10 marché CII (PC 410) dès cette année. Toutefois, Ressources naturelles Canada, partenaire du  
11 FEÉ dans ce programme, procéderait actuellement à une évaluation partielle, de nature  
12 administrative, de son programme. Le FEÉ est en attente d'une confirmation d'évaluation par ce  
13 partenaire et d'un éventuel partage d'information afin d'arrimer ses propres travaux.

- 14 • ***La Régie demande également au FEÉ, pour le dossier tarifaire 2009, d'évaluer si les***  
15 ***raisons qui avaient justifié la prise en charge de certains programmes par le FEÉ***  
16 ***(Construction CII (PC410), Rénovation CII (PC420), Novoclimat unifamilial (PR310)***  
17 ***et Aide financière (ante et post travaux) pour le programme Rénoclimat (PR320-325))***  
18 ***sont toujours valables. Elle demande au FEÉ d'examiner les impacts ainsi que les***  
19 ***avantages et les inconvénients d'un retour de ces programmes au PGEÉ et de***  
20 ***présenter ses recommandations.***

21 Lors de l'année tarifaire 2004-2005, le FEÉ et le PGEÉ avaient convenu d'un commun accord  
22 de transférer au FEÉ quatre programmes, qui étaient alors gérés par le PGEÉ. Trois raisons  
23 avaient été évoquées pour expliquer ce transfert, soit d'éviter le dédoublement d'efforts, d'éviter  
24 le chevauchement des programmes et, par le fait même, de diminuer la confusion dans le  
25 marché.

26 Les paramètres d'intervention retenus respectaient la mission et les priorités du FEÉ, telles  
27 qu'elles avaient été définies lors de la négociation du mécanisme incitatif et que l'on retrouve  
28 aux pages 5 et 6 du présent document. Ainsi, le FEÉ concentrait ses actions sur les mesures  
29 portant sur l'enveloppe du bâtiment, le développement de nouvelles technologies autres que  
30 celles alimentées au gaz naturel, ou de nouvelles façons de faire en efficacité énergétique  
31 (aspect novateur), de même que sur les interventions à caractère social et communautaire.

1 Les programmes transférés comprenaient le Programme de visites communautaires (PE-104),  
2 aujourd'hui appelé Éconologis, le programme de rénovation résidentielle (ÉnerGuide) volets  
3 unifamilial et duplex-triplex (PE-108 et PE-112) maintenant dénommé Rénoclimat UDT et le  
4 programme PE- 206, Enveloppe du bâtiment Nouvelle construction (PEBC)<sup>7</sup>.

5 Selon le FEÉ et après validation auprès d'un représentant du PGEÉ, dans un contexte pré-  
6 adoption de la Loi 46, les raisons qui avaient justifié la prise en charge des programmes  
7 précédents par le FEÉ seraient encore valables aujourd'hui compte tenu notamment de la  
8 décision de maintenir l'existence du FEÉ lors de la dernière négociation du mécanisme incitatif  
9 à la performance, du succès rencontré par la formule dans les différents marchés et de la  
10 difficulté bien réelle de renouveler des programmes respectant les paramètres d'intervention  
11 définis pour le FEÉ.

12 Toutefois, à la suite de l'adoption de la Loi 46 par le gouvernement du Québec, cette question  
13 est maintenant obsolète en ce qui concerne les programmes Éconologis, Rénoclimat et  
14 Novoclimat, puisque dorénavant c'est l'AEÉ prendra graduellement en charge la totalité des  
15 activités de gestion et de déploiement de ces programmes, incluant le versement des aides  
16 financières aux participants.

17 Quant aux programmes de Nouvelle construction (PC 410) et de Rénovations éconergétiques  
18 (PC 420) du marché CII, les recommandations du FEÉ sont les suivantes :

- 19 • Maintien du statu quo en ce qui concerne le partage des programmes en cause entre le  
20 FEÉ et le PGEÉ;
- 21 • Arrimage avec les décisions de l'AEÉ en ce qui a trait à la prise en charge éventuelle de  
22 ces programmes par cette dernière.
- 23 • ***La Régie prend par ailleurs acte de la stratégie d'intervention développée pour***  
24 ***rejoindre la clientèle à faible revenu. Elle demande au FEÉ de faire rapport au***  
25 ***prochain dossier tarifaire sur les mesures mises en oeuvre pour s'assurer que le***  
26 ***bénéfice de l'économie d'énergie est transféré au client à faible revenu.***

---

<sup>7</sup> R-3529-2004, SCGM-9, Document 8, page 10 de 56.

1 Le programme Éconologis pour lequel le FEÉ était partenaire financier avec l'AEÉ ne s'adresse  
2 qu'aux ménages qui paient leur propre facture de chauffage de l'air et/ou de l'eau et qui  
3 bénéficient donc directement des économies engendrées.

4 En ce qui concerne les programmes de Rénovations éconergétiques (PFS 120), de Nouvelle  
5 construction (PF 110) et d'offre de Panneaux réflecteurs de chaleur gratuits (PFS 130), les  
6 participants doivent être membres d'une coopérative ou d'un OSBL d'habitation, tel que stipulé  
7 dans les dépliants promotionnels du FEÉ. Les économies engendrées à la suite de leur  
8 participation à un programme du FEÉ reviennent donc indirectement aux membres de la  
9 coopérative par le biais d'une hausse moins élevée de loyer ou des frais de chauffage, par  
10 exemple.

11 Cette préoccupation, à l'effet que les économies profitent aux ménages défavorisés, explique le  
12 fait que le FEÉ n'ait pas ouvert ses programmes à vocation sociocommunautaire aux ménages  
13 résidant dans des Habitations à loyers modiques (HLM), gérés par les Offices municipaux  
14 d'habitation, puisque les économies pouvant être engendrées par une plus grande efficacité  
15 énergétique étaient jusqu'à tout récemment, versés en totalité dans le Fonds consolidé du  
16 gouvernement du Québec.

17 Il n'existe encore aucun programme permettant de rejoindre les ménages à faibles revenus dont  
18 le coût du chauffage du logement est inclus à même la facture du loyer. L'AEÉ, de concert avec  
19 les distributeurs d'énergie et le FEÉ, travaille actuellement à développer un programme d'aide  
20 financière à la rénovation éconergétique qui permettrait, entre autres, de répondre à cette  
21 problématique.

22       • ***La Régie demande au FEÉ d'inclure l'activité Nouvelles technologies et projets de***  
23       ***démonstration à son calendrier d'évaluation.***

24 L'activité Nouvelles technologies et projets de démonstration a été ajoutée au calendrier  
25 d'évaluation du FEÉ (voir le Tableau 5). Il conviendra, dans un premier temps, d'identifier les  
26 différents paramètres les plus pertinents à évaluer et les méthodes les plus appropriées pour ce  
27 faire.

28       • ***La Régie demande également au FEÉ d'évaluer, pour le dossier tarifaire 2009, la***  
29       ***performance des récupérateurs de chaleur des eaux de douche, d'en déterminer la***

1            *rentabilité et, à la lumière des résultats obtenus, de définir les critères de subvention*  
2            *pour cette mesure.*

3 Le FEÉ est à compléter la conception d'un projet-pilote qui permettra, entre autres, de mieux  
4 définir les paramètres de marché en lien cette technologie. Le FEÉ veut ainsi profiter de la  
5 conjoncture plus favorable d'une accessibilité accrue à ce produit grâce à l'intérêt manifesté par  
6 une grande chaîne de quincaillerie. Le FEÉ poursuit ainsi l'objectif qu'il s'était fixé lorsqu'il avait  
7 proposé de mettre fin au programme d'Aide financière à l'achat d'un récupérateur de la chaleur  
8 des eaux de douche (PR 340) pour ramener cette technologie dans le secteur des Nouvelles  
9 technologies et projets de démonstration, le temps de compléter certaines analyses et de  
10 favoriser une meilleure pénétration dans le marché.

11 En ce qui concerne la performance des récupérateurs, des études ont permis de démontrer des  
12 économies importantes sur le chauffage de l'eau. Ces études ont été réalisées tant par le biais  
13 de simulations en laboratoire que dans des projets réels dans les marchés résidentiel et  
14 multilocatif.

15 La rentabilité potentielle de cette technologie pour le participant est en lien direct avec les  
16 modalités d'installation du produit et l'utilisation plus ou moins importante de l'eau chaude dans  
17 sa résidence. Le Tableau 6 présentent les résultats des tests de rentabilité pour le projet-pilote.  
18 Il est à noter que le résultat du TCTR dans le cas du projet-pilote est négatif compte tenu, entre  
19 autres, du nombre limité de participants et des coûts initiaux en lien avec le lancement, le suivi  
20 et l'évaluation de ce projet.

21 À cet égard, il est intéressant de noter que la technologie de récupération de la chaleur des  
22 eaux grises fait partie des mesures dont la mise en place est recommandée par les experts  
23 engagés par la Commission de coopération environnementale pour l'atteinte des objectifs de  
24 maximisation des économies d'énergie dans les secteurs résidentiel et commercial à l'horizon  
25 2030<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> De Buen, Odon, Selkowitz, Stephen et Adelaar, Martin (2008), Bâtiment écologique en Amérique du Nord, Document de référence no 1 : Scénarios énergétiques liés au bâtiment écologique d'ici 2030, pour la Commission de coopération internationale, p. 69.

1 Le FEÉ a entrepris deux projets de mesurage dans des immeubles multilocatifs à vocation  
2 sociocommunautaire (coopératives d'habitation Cloverdale et Benny Farm) à la suite de  
3 l'installation de récupérateurs de la chaleur des eaux de douche.

- 4     • *Enfin, la Régie demande au FEÉ de restreindre la diffusion de toutes mesures*  
5 *promues dans le cadre de l'activité Nouvelles technologies et projets de démonstration*  
6 *à un niveau de démonstration.*

7 Le FEÉ avait proposé de ramener certaines technologies dans le créneau des Nouvelles  
8 technologies et projets de démonstration afin d'offrir à ces dernières un support plus approprié.  
9 Ainsi, tel que mentionné dans le Plan d'action 2007-2008 à la page 37 :

10     *« Comme son nom l'indique, cette section regroupera les mesures et technologies dont le*  
11 *développement technique est avancé ou complété, mais pour lesquelles aucun effort de*  
12 *commercialisation n'a encore été entrepris de manière professionnelle ou pour lesquelles il existe*  
13 *encore des interrogations quant aux économies d'énergie.*

14     *Nous constatons qu'il est parfois prématuré de mettre ces technologies sur le marché sous forme*  
15 *de programmes et d'espérer trouver un nombre intéressant de participants dès les premières*  
16 *années, alors qu'aucune publicité n'a été faite ou que le système de distribution du produit est*  
17 *encore déficient.*

18     *Parmi les technologies que nous proposons d'inclure dès à présent dans cette section, nous*  
19 *retrouvons les récupérateurs de la chaleur des eaux de douche, l'analyse thermographique par*  
20 *infrarouge et les murs solaires pour le marché résidentiel. Pour le marché commercial, seule*  
21 *l'analyse thermographique par infrarouge se retrouverait dans cette section. »*

22 Le FEÉ a appliqué la décision de la Régie. Les seules aides financières prévues pour ces  
23 technologies concernent un projet-pilote dans le marché résidentiel. Le budget utilisé à cette fin  
24 provient du secteur Nouvelles technologies et projets de démonstration.

## 1 **LE CALCUL DES ÉCONOMIES UNITAIRES ET L'ÉTABLISSEMENT** 2 **DES CAS TYPES**

3 Les cas type pour les différents programmes du FEÉ sont établis en fonction des données  
4 historiques de consommation des participants. Ils sont mis à jour et ajustés chaque année, si  
5 nécessaire, au gré de l'augmentation du nombre de participants et selon leur profil de  
6 consommation.

7 Les économies unitaires, quant à elles, sont définies en fonction de données qui peuvent être  
8 fournies soit par le fabricant de la technologie utilisée ou obtenues lors d'études du potentiel  
9 technico-économique. Ces économies peuvent aussi varier en fonction du choix des mesures  
10 installées par les participants, plus particulièrement dans les programmes de rénovation. Les  
11 économies unitaires sont alors ajustées pour refléter davantage la réalité.

12 Plusieurs données devront néanmoins être actualisées au cours des prochains mois ou dans le  
13 cadre des évaluations. En effet, les coûts, les surcoûts ainsi les pratiques et normes dans le  
14 marché évoluent rapidement et devraient faire l'objet d'un suivi constant.

15 Le Tableau 8 de l'Annexe A permet de visualiser les cas type et les économies unitaires pour  
16 chacun des programmes du FEÉ.

## 17 **CLIENTÈLE À FAIBLE REVENU ET SOCIOCOMMUNAUTAIRE**

18 Tel que mentionné dans la section Mise en contexte à la page 7 du présent document, le FEÉ a  
19 retiré, par souci de cohérence, le programme Éconologis de sa liste de programmes de même  
20 que le volet d'aide financière à la construction neuve Novoclimat de son programme PF 110,  
21 puisque c'est l'AEÉ qui gèrera dorénavant en totalité les activités en lien avec la livraison de ces  
22 programmes.

23 Toutefois, le FEÉ propose de continuer à soutenir financièrement l'implantation de systèmes de  
24 récupération de la chaleur des eaux de douche et de systèmes de préchauffage de l'air frais  
25 permettant d'augmenter davantage l'efficacité du bâtiment et de dépasser les normes du  
26 concept Novoclimat. Le FEÉ continuera donc d'offrir une aide financière à l'installation de ces

1 technologies tant dans les projets de nouvelle construction que dans ceux portant sur la  
2 rénovation de bâtiments existants.

3 Afin de refléter cette nouvelle réalité, le FEÉ propose d'offrir son aide financière à l'achat de ces  
4 technologies sous un seul et même programme (PFS 150), et ce, qu'il s'agisse d'un projet de  
5 rénovation ou d'une nouvelle construction.

6 Pour ce faire, le FEÉ propose, dans un premier temps, d'harmoniser les modalités de calcul de  
7 l'aide financière potentielle. En effet, l'aide versée par le FEÉ est basée sur les coûts d'achat et  
8 d'installation de nouvelles technologies dans le cadre du programme de Nouvelle construction  
9 (PF 110) tandis qu'elle est basée sur les mètres cube de gaz naturel économisé pour le  
10 programme de Rénovations éconergétiques (PF 120). Le fait de maintenir les modalités de  
11 l'aide basée sur les mètres cube de gaz naturel économisés pour le nouveau programme  
12 permet d'éviter une surenchère potentielle dans le marché en ce qui a trait aux coûts d'achat et  
13 d'installation des produits reconnus par le FEÉ. Cette façon de faire permet aussi d'éviter  
14 l'installation inappropriée de technologies menant à des économies marginales mais à fort coût.

15 Le FEÉ propose de rembourser 3 \$/m<sup>3</sup> de gaz naturel économisé à l'achat et à l'installation d'un  
16 système de récupération de la chaleur des eaux de douche ou d'un système de préchauffage  
17 de l'air frais. Selon les analyses effectuées, ce montant permettrait de couvrir environ 75 % des  
18 coûts d'achat et d'installation d'un système de récupération de la chaleur des eaux grises.

19 Il est à noter que le FEÉ ajusterait aussi son aide financière en tenant compte des autres  
20 intervenants dans le marché, soit l'OEÉ et l'AEÉ, qui versent déjà des aides financières au  
21 soutien de nouvelles technologies ou qui sont susceptibles de le faire au cours des prochains  
22 mois. Cet ajustement permettrait de s'assurer que le cumul des aides financières ne dépasse  
23 pas 100 % des coûts du projet.

24 En ce qui a trait au programme de Rénovations éconergétiques, l'aide financière portant sur les  
25 travaux d'enveloppe demeurerait à 2 \$/m<sup>3</sup>. Selon les données disponibles, cette aide permet  
26 déjà de couvrir la majorité des surcoûts inhérents aux travaux entrepris dans le cadre de ces  
27 projets.

1 **Les programmes**

2 **PFS 110 - Aide financière à la construction de logements sociaux efficaces**

3 Description du programme

4 Ce programme est aboli dans sa forme actuelle. En effet, un des volets du programme d'Aide  
5 financière à la construction de logements sociaux efficaces visait la construction de logements  
6 sociaux rencontrant les normes Novoclimat de l'AEÉ. C'est désormais cette dernière qui  
7 prendra en charge le versement des aides financières en lien avec l'atteinte des normes du  
8 concept Novoclimat.

9 Le deuxième volet de ce programme permettait de soutenir financièrement les participants qui  
10 désiraient implanter, dans le cadre de leur projet, de nouvelles technologies permettant  
11 d'augmenter les économies d'énergie pour le chauffage de l'eau ou de l'espace des bâtiments.  
12 Ce deuxième volet est transféré dans le programme PFS 150.

13 L'évaluation du volet Novoclimat de ce programme est actuellement en cours. Elle est réalisée  
14 sous l'égide d'Hydro-Québec, de l'AEÉ et des autres partenaires financiers, dont le FEÉ.

15 **PFS 120 - Aide financière à la rénovation éconergétique de logements sociaux et de**  
16 **bâtiments à vocation sociocommunautaire**

17 Description du programme

18 Ce programme a pour but de générer des économies de chauffage de l'air et de l'eau par  
19 l'intégration de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique touchant l'enveloppe des  
20 bâtiments dont le chauffage est au gaz naturel. Il s'adresse aux coopératives, aux OSBL  
21 d'habitation et aux organismes à vocation sociocommunautaire à but non lucratif venant en aide  
22 à une clientèle défavorisée.

23 Pour être admissibles aux programmes du FEÉ, les organismes doivent être propriétaires du  
24 bâtiment ou responsables de la facture énergétique.

1 Participants

2 Ce programme est offert de manière intégrée aux deux clientèles visées, soit les coopératives  
3 et les OSBL d'habitation, ainsi que les organismes à vocation sociocommunautaire à but non  
4 lucratif venant en aide à une clientèle défavorisée.

5 Aide financière

6 Le FEÉ maintient son aide de 2 \$/m<sup>3</sup> de gaz naturel économisé pour les travaux portant sur  
7 l'enveloppe du bâtiment plutôt que de verser une aide financière basée sur les surcoûts à la  
8 rénovation.

9 Cette façon de faire permet de se détacher des prix fluctuants dans le marché de la rénovation  
10 et de se concentrer sur l'efficacité des mesures comme base de calcul des montants versés.

11 Si le participant désire installer une nouvelle technologie dans son projet de rénovation, il pourra  
12 le faire en participant au programme PFS 150.

13 Le FEÉ propose de maintenir le plafond à l'aide financière qui pourra être versée dans le cadre  
14 de ce programme en fonction du coût des mesures. Ce plafond est fixé à 75 % du coût total des  
15 mesures implantées lors du projet, jusqu'à un montant total pouvant atteindre 100 000 \$.

16 Suivi et évaluation

17 Dans le cas des coopératives d'habitation, le projet conjoint de Gaz Métro, du FEÉ et de la  
18 Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FÉCHIMM)  
19 se poursuit en 2008-2009 et il permettra de rejoindre directement la clientèle concernée pour  
20 faire connaître les programmes en efficacité énergétique et assurer un accompagnement lors  
21 des projets de rénovation majeurs.

22 Le FEÉ travaillera à développer une entente de collaboration semblable avec le Réseau  
23 québécois des OSBL d'habitation. Les prochaines étapes consisteront à établir le potentiel des  
24 bâtiments chauffés au gaz naturel et la disponibilité de financement pour les travaux envisagés  
25 par les organismes.

26 En ce qui concerne la clientèle à vocation sociocommunautaire, il s'agit d'une clientèle difficile à  
27 identifier à partir des listes d'adresses de Gaz Métro. Ces organismes sont la plupart du temps

1 locataires des bâtisses où sont situés leurs bureaux et donc peu enclins à entreprendre des  
2 travaux de rénovation.

3 Le FEÉ a prévu débiter l'évaluation de ce programme au cours de l'année 2010-2011 (voir le  
4 Plan et calendrier d'évaluation des programmes du FEÉ en annexe).

5 **PFS 130 - Installation de panneaux réflecteurs dans les logements sociaux et dans les**  
6 **bâtiments à vocation sociocommunautaire**

7 Description du programme

8 Ce programme a pour but de réduire la consommation de gaz naturel requise pour des  
9 bâtiments chauffés au gaz naturel avec des systèmes à eau chaude. Il s'adresse à des  
10 coopératives d'habitation, à des OSBL d'habitation et à des organismes à vocation  
11 sociocommunautaire à but non lucratif, venant en aide à une clientèle défavorisée et qui ne  
12 planifient pas de travaux majeurs de rénovation.

13 Participants

14 Ce programme est offert de manière intégrée aux deux clientèles visées, soit les coopératives  
15 et les OSBL d'habitation, ainsi que les organismes à vocation sociocommunautaire à but non  
16 lucratif venant en aide à une clientèle défavorisée.

17 Les visites effectuées dans le cadre du projet avec la FÉCHIMM devraient permettre d'identifier  
18 des coopératives chauffées au gaz naturel avec un système à eau chaude.

19 Aide financière

20 Le FEÉ fournit gratuitement les panneaux réflecteurs de chaleur. Les participants procèdent  
21 eux-mêmes à l'installation des panneaux.

22 Suivi et évaluation

23 L'évaluation de ce programme est en cours. Le FEÉ espère pouvoir déposer les résultats lors  
24 de l'audience de la cause tarifaire 2008-2009.

1 **PFS 140 - Aide financière Éconologis (anciennement Programme de visites en efficacité**  
2 **énergétique auprès des ménages à revenu modeste)**

3 Description du programme

4 Ce programme de l'AEÉ consiste, en collaboration avec des groupes communautaires, à  
5 effectuer des visites à domicile, à donner des conseils en matière d'efficacité énergétique et à  
6 installer des produits permettant des économies d'énergie, tels que le coupe-bise ou la pellicule  
7 plastique dans les fenêtres des logements visités.

8 Tel que mentionné précédemment, la totalité des montants nécessaires pour la gestion et la  
9 livraison de ce programme provient dorénavant de la quote-part versée par Gaz Métro à l'AEÉ.  
10 Éconologis ne fait donc plus partie des programmes pour lesquels le FEÉ agissait en tant que  
11 partenaire pour le paiement du coût des visites, la validation des participants et la promotion du  
12 programme.

13 Suivi et évaluation

14 Ce programme fait présentement l'objet d'une évaluation conjointe de l'AEÉ, d'Hydro-Québec  
15 Distribution (HQD), du FEÉ et de Gazifère.

16 **PFS 150 – Aide financière à l'achat et à l'installation d'autres technologies**

17 Le FEÉ propose de présenter dans un seul programme l'aide financière à l'achat d'un système  
18 de récupération de la chaleur des eaux de douche ou d'un système de préchauffage de l'air  
19 frais, et ce, que ce soit pour un projet de rénovation ou de nouvelle construction.

20 Description du programme

21 Ce programme vise à encourager l'implantation de ces technologies dans les projets de  
22 rénovation ou de nouvelle construction. Tout projet de nouvelle construction pourra ainsi  
23 combiner l'aide financière versée dans le cadre du programme Novoclimat par l'AEÉ et celle  
24 octroyée par le FEÉ à l'installation de nouvelles technologies, permettant d'augmenter le  
25 rendement énergétique du bâtiment.

26 Il en est de même pour les projets de rénovation qui pourront combiner l'aide financière à  
27 l'amélioration de l'enveloppe (PFS 120) et celle versée à l'installation d'un système de

1 préchauffage de l'air frais (mur solaire) et/ou d'un système de récupération de la chaleur des  
2 eaux de douche.

### 3 Participants

4 Ce programme est offert de manière intégrée aux deux clientèles visées, soit les coopératives  
5 et les OSBL d'habitation, ainsi que les organismes à vocation sociocommunautaire à but non  
6 lucratif dont les immeubles sont principalement chauffés au gaz naturel.

### 7 Aide financière

8 Le FEÉ propose de verser 3 \$/m<sup>3</sup> de gaz naturel économisé afin de tenir compte du caractère  
9 novateur de ces technologies et de diminuer conséquemment la barrière financière présente  
10 dans ce secteur à vocation sociale.

11 Cette façon de faire permet de se détacher des prix fluctuants dans le marché de la rénovation  
12 et de se concentrer sur l'efficacité des mesures, par exemple le calcul des montants versés.

13 Le cas type utilisé pour les analyses de rentabilité est basé sur les données disponibles à la  
14 suite de l'installation de systèmes de récupération de la chaleur des eaux de douche dans des  
15 coopératives d'habitation.

16 Le FEÉ propose de maintenir le plafond à l'aide financière qui pourra être versée dans le cadre  
17 de ce programme en fonction du coût des mesures. Ce plafond est fixé à 75 % du coût total des  
18 mesures implantées lors du projet, jusqu'à un montant maximum de 100 000 \$.

### 19 Suivi et évaluation

20 Ce programme sera évalué en même temps que le programme de récupérateurs de la chaleur  
21 des eaux grises du marché CII et que le projet pilote ayant cours dans le marché résidentiel,  
22 soit en 2009-2010.

1 **CLIENTÈLE RÉSIDENTIELLE**

2 Retrait de programmes

3 L'adoption de la Loi 46 et la prise en charge progressive par l'AEÉ de la livraison de ses  
4 propres programmes explique que le FEÉ ait retiré les programmes Novoclimat et Rénoclimat  
5 de la liste des programmes pour lesquels il versait une aide financière.

6 **Les programmes**

7 **PR 310 - Aide financière à l'achat d'une maison neuve Novoclimat**

8 Tel que spécifié, l'AEÉ assurera désormais la livraison de ce programme d'aide financière à la  
9 construction neuve Novoclimat.

10 Ces programmes font actuellement l'objet d'une évaluation conjointe de l'AEÉ, d'HQ, de  
11 Gazifère et du FEÉ.

12 **PR 320 - Aide financière pour le programme Rénoclimat (UDT) – Visites D et E**  
13 **(anciennement service d'évaluation énergétique *ÉnerGuide pour les maisons*)**

14

15 **PR 325 - Aide financière Rénoclimat post travaux (1 \$/m<sup>3</sup>)**

16 L'AEÉ assurera désormais la livraison de ces programmes d'aide financière à la rénovation  
17 éconergétique.

18 Ces programmes sont actuellement l'objet d'une évaluation conjointe de l'AEÉ, d'HQ, de  
19 Gazifère et du FEÉ.

20 **PR 330 - Rabais à l'achat de fenêtres certifiées ENERGY STAR® (UDT)**

21 Description du programme

22 Ce programme vise à encourager financièrement le choix des fenêtres à haut rendement  
23 énergétique certifiées ENERGY STAR lors des travaux de rénovation.

1 Un des objectifs poursuivi par le FEÉ dans le cadre de ce programme est d'informer les clients  
2 de Gaz Métro des caractéristiques inhérentes à une fenêtre à haut rendement énergétique et de  
3 les inciter à se procurer ce type de produit.

#### 4 Participants

5 Le nombre de participants au programme a été augmenté compte tenu de sa notoriété et du  
6 symbole ENERGY STAR ainsi que de l'augmentation du nombre de manufacturiers offrant des  
7 produits homologués ENERGY STAR.

#### 8 Aide financière

9 Le FEÉ offre une remise de 5 \$ par pied carré de fenêtre remplacée par une fenêtre certifiée  
10 ENERGY STAR, jusqu'à un maximum de 500 \$ par résidence ou logement.

#### 11 Suivi et évaluation

12 L'évaluation de ce programme devrait être terminée à l'automne 2008. À la suite des résultats  
13 de cette évaluation, Le FEÉ ajustera ou retirera ce programme.

### 14 **PR 360 - Aide financière à l'achat de panneaux réflecteurs de chaleur**

#### 15 Description du programme

16 Ce programme vise à générer des économies de chauffage par l'installation de panneaux  
17 réflecteurs de chaleur dans les résidences munies de radiateurs ou de tubes à ailettes situés  
18 sur des murs extérieurs peu ou mal isolés.

#### 19 Participants

20 Le nombre de participants a été établi en fonction des résultats obtenus au cours des dernières  
21 années et de la notoriété grandissante de cette mesure tout en considérant que le marché  
22 potentiel restant est plus restreint.

#### 23 Aide financière

24 Le FEÉ offre gratuitement le matériel (panneaux et ruban adhésif). De leur côté, les participants  
25 doivent acquitter des frais d'envoi de 25 \$, en plus d'installer les panneaux.

1 Suivi et évaluation

2 L'évaluation de ce programme devrait être complétée d'ici la fin de l'année financière 2007-  
3 2008. Les résultats de cette évaluation permettront de déterminer la nécessité de modifier ou  
4 non les modalités de ce programme.

1 **MARCHÉ COMMERCIAL, INSTITUTIONNEL ET INDUSTRIEL**

2 Le FEÉ propose d'augmenter l'aide financière octroyée à l'achat d'un système de récupération  
3 de la chaleur des eaux grises (PC 460). Pour les autres programmes, aucune modification n'est  
4 proposée.

5 Une fois de plus, l'emphase sera maintenue sur la promotion des programmes afin que ceux-ci  
6 soient mieux connus des clients, des « influenceurs » (les ingénieurs, les architectes et les  
7 entrepreneurs) et des partenaires et représentants de Gaz Métro.

8 Le FEÉ gardera le cap sur l'efficacité du traitement des demandes et la simplicité du processus  
9 pour les participants. Il s'agit-là d'éléments clés dans le succès des programmes s'adressant à  
10 cette clientèle.

11 Les programmes

12 **PC 410 - Aide financière à la construction de nouveaux bâtiments efficaces**

13 Description du programme

14 Ce programme a pour but d'accroître le nombre de nouveaux bâtiments commerciaux,  
15 institutionnels et industriels rencontrant des normes d'efficacité énergétique d'au moins 25 %  
16 supérieures aux exigences du *Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments* (CMNÉB)  
17 de 1997, et ce, grâce à une aide financière couvrant une partie des surcoûts de construction.

18 Ressources naturelles Canada ne verse plus d'aide financière en soutien à la nouvelle  
19 construction éconergétique et n'assure maintenant que la validation technique (simulation) des  
20 projets présentés. Gaz Métro contribuera à défrayer, dès 2008-2009, une partie de ces frais de  
21 conception et de simulation dans le cadre de son programme d'Études de faisabilité (PE 207)  
22 qui sera élargi à la nouvelle construction. Cette aide de Gaz Métro permettra de couvrir 50 % du  
23 coût de l'étude, jusqu'à un maximum d'aide admissible de 5 000 \$.

24 Participants

25 Le nombre de participants a été établi en tenant compte de l'abolition des aides financières du  
26 gouvernement fédéral et des manifestations d'intérêt dans le marché.

1 Aide financière

2 Le FEÉ verse une aide financière de 1 \$ par mètre cube de gaz naturel économisé.

3 Suivi et évaluation

4 Ce programme est réalisé en partenariat avec le service de validation de la conception des  
5 bâtiments neufs du programme écoÉNERGIE de Ressources naturelles Canada. Les  
6 estimations d'économie d'énergie par projet sont fournies au FEÉ par le biais d'une simulation  
7 utilisant le logiciel EE4 du gouvernement fédéral. Celui-ci procède actuellement à une  
8 évaluation administrative de son programme. L'évaluation de ce programme étant complexe, le  
9 FEÉ est en discussion avec RnCan afin d'obtenir les résultats de l'évaluation gouvernementale.  
10 Il resterait par la suite à déterminer quels sont les éléments manquants à cette évaluation.

11 **PC 420 - Aide financière à la rénovation éconergétique de l'enveloppe des bâtiments**

12 Description du programme

13 Ce programme a pour but de générer des économies de chauffage pour des bâtiments  
14 commerciaux, institutionnels et industriels par le biais d'une aide financière versée sur la base  
15 des mètres cube économisés engendrés par les travaux de rénovation éconergétique portant  
16 sur l'enveloppe des bâtiments.

17 Participants

18 Le nombre de participants a été établi selon les données actuellement disponibles et des  
19 manifestations d'intérêt dans le marché.

20 Aide financière

21 Le FEÉ maintient son aide financière qui correspond à une remise progressive en argent,  
22 jusqu'à concurrence de 50 % du coût des mesures de rénovation, établie de la façon suivante :

23 Remise en argent : 0,50 \$/m<sup>3</sup> économisé pour les projets visant 5 % et moins d'économies  
24 d'énergie;  
25 0,60 \$/m<sup>3</sup> économisé pour les projets visant entre 5,01 % et 7,5 %  
26 d'économies d'énergie;  
27 0,70 \$/m<sup>3</sup> économisé pour les projets entre 7,51 % et 10 % d'économies  
28 d'énergie;

1 0,80 \$/m<sup>3</sup> économisé pour les projets visant entre 10,01 % et 15 %  
2 d'économies d'énergie;  
3 0,90 \$/m<sup>3</sup> économisé pour les projets visant plus de 15 % d'économies  
4 d'énergie.

5 Suivi et évaluation

6 Les économies d'énergie sont évaluées à même le tableau des mesures prescriptives ou des  
7 études de faisabilité qui sont réalisées dans le cadre du programme.

8 L'évaluation de ce programme devrait débuter au cours de l'année financière 2009-2010.

9 **PC 430 - Aide financière à l'achat et à l'installation de panneaux réflecteurs de chaleur**

10 Description du programme

11 Initié en 2003-2004, ce programme vise à générer des économies de chauffage en installant  
12 des panneaux réflecteurs de chaleur chez la clientèle de Gaz Métro dont les bâtiments sont  
13 chauffés par des radiateurs ou des tubes à ailettes situés sur des murs extérieurs qui sont peu  
14 ou mal isolés.

15 Participants

16 Le nombre de participants a été établi en fonction des résultats obtenus après cinq mois  
17 d'activités pour l'exercice financier 2007-2008.

18 Aide financière

19 Le FEÉ maintient la même aide financière qu'en 2007-2008 soit une remise en argent  
20 équivalente à 0,35 \$/m<sup>3</sup> de gaz naturel économisé jusqu'à concurrence de 70 % du coût total  
21 des matériaux. Cette aide financière est basée sur des économies moyennes évaluées à 10 %  
22 des coûts de chauffage.

23 Suivi et évaluation

24 L'AEÉ est partenaire dans l'évaluation de ce programme qui devrait être complétée d'ici la fin  
25 de l'année financière 2007-2008. Les résultats de cette évaluation permettront de déterminer la  
26 nécessité de modifier ou non les modalités de ce programme.

1 **PC 440 - Aide financière à l'achat d'un système de préchauffage solaire de l'air ou de l'eau**

2 Description du programme

3 Ce programme vise à générer des économies de préchauffage de l'air et de l'eau en aidant  
4 financièrement les clients qui font l'acquisition de systèmes fonctionnant à l'énergie solaire. Ce  
5 programme s'intègre dans le cadre du programme écoÉNERGIE pour le chauffage  
6 renouvelable (anciennement programme PENSER) du gouvernement fédéral et qui offre à  
7 nouveau une aide financière visant à couvrir 25 % du coût de la mesure.

8 Participants

9 Le FEÉ continuera de concentrer ses efforts sur les propriétaires dont les bâtiments ont un  
10 besoin important d'apport d'air frais et d'évacuation d'air vicié pour promouvoir la technologie  
11 des murs solaires.

12 Aide financière

13 Le FEÉ propose une aide financière de 1 \$ par mètre cube de gaz naturel économisé, jusqu'à  
14 concurrence de 100 000 \$.

15 Suivi et évaluation

16 Le FEÉ utilise les résultats des simulations réalisées dans le cadre du programme  
17 écoÉNERGIE pour le chauffage renouvelable de Ressources naturelles Canada pour évaluer  
18 les économies d'énergie.

19 L'évaluation de ce programme débutera en 2009-2010.

20 **PC 460 - Aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux**  
21 **grises**

22 Description du programme

23 Ce programme consiste à encourager financièrement l'achat de systèmes de récupérateurs de  
24 la chaleur des eaux grises. Un tel système est constitué d'un tube central en cuivre de même  
25 diamètre que le drain. Les eaux grises glissent sur la paroi interne du tube central en cuivre,  
26 autour duquel est enroulé un serpentin en cuivre, ce qui fait en sorte de préchauffer l'eau froide  
27 provenant du réseau d'aqueducs.

1 Participants

2 Le FEÉ va poursuivre ses efforts promotionnels auprès des « influenceurs » et des plombiers.  
3 En acquérant de l'expérience dans l'installation de cette technologie, les plombiers pourront  
4 plus facilement convaincre la clientèle d'installer un ou plusieurs récupérateurs de la chaleur  
5 des eaux grises là où il est possible de le faire. La plus grande accessibilité du produit devrait  
6 avoir un impact positif sur le nombre de participants à ce programme.

7 Aide financière

8 Le FEÉ propose une aide financière de 1 \$ par mètre cube de gaz naturel économisé, jusqu'à  
9 un maximum de 100 000 \$. L'augmentation de cette aide financière (de 0,60 \$/m<sup>3</sup> dans le  
10 marché de la **rénovation** et de 0,40 \$/m<sup>3</sup> pour **la nouvelle construction**) a pour but de stimuler  
11 davantage l'intégration de cette technologie dans les bâtiments en contribuant à réduire la  
12 période de retour sur l'investissement pour les clients dans certains projets.

13 De plus, le FEÉ a constaté que le marché pour cette technologie correspond davantage aux  
14 besoins des clientèles des bâtiments multilocatifs et institutionnels qu'à ceux du marché  
15 industriel. Le volume des économies estimées par installation a donc été réduit, tout comme la  
16 rentabilité pour le client.

17 Suivi et évaluation

18 Le suivi des projets se fait à l'aide des manufacturiers, des analyses effectuées par des firmes  
19 de génie-conseils et du calculateur d'économies développé en collaboration avec RNCan.

20 **NOUVELLES TECHNOLOGIES ET PROJETS DE DÉMONSTRATION**

21 **Veille technologique**

22 Le FEÉ poursuivra ses activités de veille technologique en 2008-2009 (appel de propositions,  
23 analyse et soutien financier aux projets acceptés par le comité de sélection, etc.). Toutefois,  
24 l'arrimage de cette activité avec le Programme de promotion de l'efficacité énergétique (PPEÉ)  
25 de l'AEÉ s'intensifiera au cours des prochaines années.

1 L'AEÉ a convenu avec HQD et le FEÉ du maintien respectif des activités de financement des  
2 projets des clients dont la source de chauffage est l'électricité ou le gaz naturel et qui ont décidé  
3 de répondre à leur appel de propositions.

4 Les projets retenus par le FEÉ sont présentés à l'AEÉ et un représentant du FEÉ siège au  
5 comité de sélection de l'AEÉ afin d'éviter tout dédoublement d'aide financière pour un même  
6 projet, le cas échéant, et d'assurer une circulation optimale de l'information entre les  
7 organismes.

### 8 **Projet de démonstration**

9 Parmi les projets de démonstration et autres développés par le FEÉ, un projet-pilote d'aide  
10 financière à l'installation d'un récupérateur de la chaleur des eaux de douche dans le marché  
11 résidentiel a débuté en 2007-2008 et se poursuivra en 2008-2009. Ce projet-pilote cherche à  
12 profiter de la conjoncture plus favorable en terme d'accessibilité dans le marché avec la mise en  
13 vente d'une marque de ce produit dans une grande chaîne de quincaillerie.

14 Malgré les économies associées à ce produit, il s'agit d'une technologie récente pour le  
15 consommateur et elle nécessite un support plus important pour pouvoir pénétrer le marché. En  
16 plus d'un soutien financier, les récupérateurs de la chaleur des eaux de douche devront faire  
17 l'objet d'une promotion plus intensive auprès des consommateurs, mais aussi auprès des  
18 installateurs (plombiers). Les firmes de génie-conseil devront être formées et un plus grand  
19 nombre de points de vente sera nécessaire avant de constater un progrès dans le marché.

20 Le FEÉ entend aussi compléter certaines études de mesurage au cours de 2008-2009 afin  
21 d'évaluer la performance de certaines technologies et d'évaluer la rentabilité de les intégrer à  
22 ses programmes.

### 23 **GESTION ET COMMERCIALISATION**

24 Pour l'exercice 2008-2009, le FEÉ prévoit dépenser 760 000 \$ dans la commercialisation et la  
25 gestion de ses programmes. Ce montant est sensiblement le même que le budget prévu pour  
26 ce poste pour l'exercice financier 2007-2008. En effet, du budget de 918 000 \$ prévu dans le

1 Plan d'action 2007-2008, un montant 155 000 \$ était dédié à l'évaluation des programmes et à  
2 des projets spéciaux tels que la refonte du site Web du FEÉ et l'étude consacrée à la  
3 caractérisation des ménages MFR.

4 Il est à noter que le FEÉ propose d'ajouter des postes budgétaires à son Tableau de prévisions  
5 afin de faciliter le suivi des dépenses consacrées à certaines activités spécifiques, dont  
6 l'évaluation des programmes et la sensibilisation dans le marché.

### 7 **Gestion du FEÉ**

8 Depuis le début de l'année 2008, en plus du directeur général, l'équipe du FEÉ se compose  
9 d'une directrice des programmes, d'un conseiller principal, de trois conseillers et de deux  
10 adjointes administratives. Une stagiaire en communication s'est jointe à l'équipe au mois de  
11 janvier pour une période de quatre mois.

### 12 **Commercialisation**

13 Le FEÉ entend poursuivre son arrimage avec le Plan de communication de Gaz Métro et  
14 continuer à utiliser les outils internes, tels que le Bulletin Bleu, pour faire la promotion de ses  
15 programmes.

16 Le FEÉ a ajouté un poste budgétaire afin de refléter le coût de son activité de Sensibilisation  
17 auprès d'organismes et d'associations ciblées. On retrouve ces ententes particulières avec des  
18 organismes tels que la FECHIMM et l'UMQ, qui se poursuivront au cours de l'année 2008-2009.  
19 De nouvelles ententes sont aussi prévues avec le Réseau québécois des OSBL d'habitation,  
20 les commissions scolaires de même qu'avec d'autres associations ayant des créneaux  
21 d'intervention bien ciblés et qui ont un accès privilégié à leurs membres. Cette façon de faire  
22 apparaît comme étant bien souvent la seule susceptible de susciter un intérêt à l'efficacité  
23 énergétique auprès des membres de ces organismes ou dans un milieu particulier.

1 **PLAN D'ÉVALUATION**

2 En collaboration avec l'AEÉ et les différents distributeurs d'énergie, le FEÉ participe  
3 actuellement financièrement à l'évaluation de quatre programmes, soit Éconologis, Novoclimat  
4 logements sociaux et copropriétés, Novoclimat unifamilial et Rénoclimat.

5 L'évaluation du programme des panneaux réflecteurs de chaleur pour tous les marchés est  
6 actuellement en cours et le mandat pour le programme d'aide financière à l'achat de fenêtres  
7 ENERGY STAR devrait débuter en mai 2008.

8 Le Tableau 5 de l'Annexe A présente une mise à jour de l'échéancier d'évaluation de  
9 l'ensemble des programmes du FEÉ.

10 Le FEÉ prévoit un budget de 154 242 \$ pour les programmes dont l'évaluation est actuellement  
11 en cours, mais qui seront vraisemblablement facturés en 2008-2009 et pour ceux dont  
12 l'évaluation ne débutera qu'en 2008-2009.